



FICHE D'INSCRIPTION Année 2025/2026

CONDITIONS GENERALES

Saison 2025 – 2026

NOM (père et mère si différents)

PRENOM

Adresse :

Téléphone portable :

Mail :

✓ L'inscription à l'activité « multisports » est conditionnée à l'adhésion à l'association : 15 euros par personne.

✓ Toute inscription est considérée comme acquise et définitive au rendu du dossier d'inscription.

✓ La participation à l'activité « multisports » nécessite un **certificat médical** autorisant la pratique physique.

✓ Les mineurs doivent être autorisés par la personne responsable dont ils dépendent. Ils ne sont encadrés que pendant les horaires d'activité auxquels ils sont effectivement inscrits et présents. En dehors de ces horaires, les mineurs demeurent sous la seule responsabilité de leurs parents.

✓ Le tarif est de 150 euros pour les petites sections (135 + 15)

180 euros pour les moyennes et grandes sections du lundi (165 + 15)

200 euros pour le 1er enfant) 185, 180, 170 +15 (adhésion)

195 euros pour le 2ème enfant) pour les enfants de moyenne section au

185 euros pour le 3ème enfant) CM les mercredi et samedi

180 euros pour les adultes multisports du mardi.

✓ La totalité des sommes dues pour l'année doit être réglée à l'inscription et l'adhésion doit impérativement être acquittée avec le premier versement. (chèque ou espèce).

✓ Aucun remboursement ne sera possible sauf pour cas exceptionnel.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'inscription à l'association « multisports » inscrites ci dessus que j'accepte en totalité.

Fait à Saint-Cyr l'Ecole le Signature précédée de « lu et approuvé »

Petite section né en 2022	Moyenne et grande section	CP CE CM	Adulte
☐ mercredi 9h - 10h ☐ mercredi 15h - 16h	☐ lundi 17h30 - 19h ☐ mercredi 16h15- 18h ☐ samedi 9h -10h45 ☐ samedi 10h45-12h30	☐ mercredi 16h15 - 18h ☐ samedi 9h - 10h45 ☐ samedi 10h45- 12h30	☐ mardi 20h30-22h30
☐ samedi 10h15 - 11h15 ☐ samedi 11h15 - 12h15			

Nom et Prénom	Date de naissance	Classe	Prix de base
Adhésion			15
Total : activités + adhésion			

PAIEMENT : Espèces

Chèque 1

Chèque 2

Chèque 3

Les mineurs adhérents doivent être autorisés par la personne responsable dont ils dépendent. Ils ne sont encadrés que pendant les horaires des activités auxquelles ils sont effectivement inscrits et présent. En dehors de ces horaires, les mineurs demeurent sous la responsabilité de leurs parents.

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE ET DE DROIT A L'IMAGE

J'autorise mon fils, ma fille, mes enfants à quitter seul le lieu d'activité et cela sous ma responsabilité : oui non

J'autorise mon fils, ma fille à être photographié(e) ou filmé(e) : oui non

La signature doit être précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à Saint-Cyr l'Ecole, le

signature